

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AS7

présenté par

M. Califer, M. Aviragnet, M. Delaporte et M. Guedj

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes	125 000 000	0
Handicap et dépendance	0	125 000 000
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	0	0
TOTAUX	125 000 000	125 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à doter de 125 millions d'euros supplémentaires la Stratégie interministérielle de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté des Enfants et des Jeunes.

Cet amendement reflète notre inquiétude quant à l'évolution à la baisse des crédits de la dite-stratégie de 75 millions d'euros en 2023.

Or dans le PAP du Gouvernement rien ne justifie une telle baisse.

Au-delà de cette absence de justification dont le Gouvernement est coupable, il y a toujours un enfant sur 5 qui vit sous le seuil de pauvreté, selon l'INSEE.

Il y a donc plus qu'urgence à agir pour que chaque enfant en France vive et grandisse dignement.

Tel est l'objet du présent amendement.

Pour assurer la recevabilité financière de cet amendement :

- ce dernier abonde l'action 19 du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes » à hauteur de 125 millions d'euros,
- prélève 125 millions d'euros sur l'action 12 du programme 157 « Handicap et dépendance ».

Les députés socialistes et apparentés tiennent toutefois à souligner qu'ils ne souhaitent pas réduire les crédits alloués au programme 157 « Handicap et dépendance ».